

COMMUNIQUÉ **Pour publication immédiate**

Mise au point concernant la gestion des animaux errants à Rouyn-Noranda

Rouyn-Noranda, le 11 septembre 2017 – Devant la nature des propos tenus sur certains réseaux sociaux, le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda tient à expliquer sa position. Le conseil municipal rappelle le contexte dans lequel la Ville de Rouyn-Noranda a publié un appel de propositions pour combler le besoin d'hébergement temporaire des animaux errants ou abandonnés (service de fourrière selon la *Loi sur les compétences municipales*).

L'appel de propositions ne constitue en rien un jugement négatif concernant les services rendus par la SPCA de Rouyn-Noranda. Au contraire, tous s'accordent à dire que les animaux y sont très bien traités.

Les personnes qui auraient compris que l'appel de propositions lancé par la Ville dans le cadre d'un service de fourrière vise à euthanasier les animaux peuvent se rassurer. L'un des principaux critères de sélection permettra d'évaluer l'intention du mandataire quant au sort réservé aux animaux après l'expiration du délai de 72 h.

Un peu d'histoire

1. En 2005, à la suite de l'adoption du règlement sur les animaux, la Ville de Rouyn-Noranda confie à la SPCA de Rouyn-Noranda le mandat de « fournir certains services de contrôle et de secours pour les animaux et pour exploiter une fourrière municipale ».
2. Entre 2005 et 2016, la subvention versée à la SPCA de Rouyn-Noranda est passée de 100 000 \$ à 308 000 \$ (208 % d'augmentation). Ces montants ne prennent pas en compte les locaux et leur entretien offerts gratuitement à l'organisme, dont le montant est évalué à plus de 30 000 \$ par année.

État de situation

1. À l'été 2016, la direction et 2 membres du conseil d'administration de la SPCA rencontrent l'administration de la Ville afin de faire une demande d'aide additionnelle à celle déjà accordée. Ils prévoient alors un déficit de 89 000 \$ pour l'année 2016.

Le conseil municipal les rassure en acceptant de rehausser le budget alloué en 2016 à l'organisme et les informe que, considérant l'importance des sommes en jeu, une analyse plus poussée est requise.

En cours d'analyse, la Ville constate que le conseil d'administration de l'organisme ne comptait plus que 3 membres sur un potentiel de 10. La Ville offre son aide pour rebâtir un conseil d'administration pour l'organisme.

En décembre 2016, la Ville soutient ainsi une campagne de recrutement pour pourvoir aux postes vacants au conseil d'administration de l'organisme. Les résultats, 8 nouvelles personnes accèdent au conseil d'administration avec tous en commun l'amour des animaux et des compétences reconnues.

En février 2017, considérant que l'analyse n'est pas complétée, le financement de l'organisme est non seulement maintenu, mais la Ville rend également disponible une somme de 50 000 \$ afin de les aider pour des besoins spécifiques dans le cadre d'une réorganisation.

La Ville apprend quelques semaines plus tard que 5 des nouveaux membres ont démissionné du conseil. L'organisme a depuis comblé un nombre de postes suffisant pour respecter ses règlements généraux.

2. En cours d'analyse, l'organisme s'est vu offrir un soutien gratuit pour effectuer sa comptabilité et la facturation des médailles visant à alléger les tâches administratives, dénoncées comme étant un fardeau. L'offre est refusée par l'organisme.
3. De plus, des comparables sont faits avec la Ville de Val-d'Or qui, selon les informations obtenues, verse 8 fois moins que la Ville de Rouyn-Noranda pour leur service d'hébergement temporaire, soit 25 000 \$ annuellement.
4. Les secteurs ruraux de Rouyn-Noranda manifestent depuis plusieurs mois leur mécontentement quant à la couverture des services de la SPCA dans les milieux ruraux.
5. En juillet 2017, l'adoption d'un nouveau règlement sur les animaux nécessitait la conclusion d'une nouvelle entente.
6. En août 2017, la Ville de Rouyn-Noranda lance un appel de propositions pour une fourrière municipale.

7. Par cet appel de propositions, le conseil municipal souhaite positionner clairement les services que la Ville est tenue d'offrir de par ses responsabilités prévues à la *Loi sur les compétences municipales*, et ce, sur l'ensemble du territoire de Rouyn-Noranda, incluant les quartiers ruraux.
8. La SPCA a été informée de la démarche. La direction et les membres du conseil d'administration de l'organisme ont été rencontrés avant la diffusion publique de l'appel de propositions.
9. La Ville souhaite rassurer la population quant à la composition du comité de sélection qui sera mis en place dans le cadre de cet appel de propositions. La majorité des membres choisis proviendront de l'externe et devront obligatoirement être associés à une mission personnelle ou organisationnelle qui offre un soin animalier. Nous devons toutefois conserver la confidentialité quant à l'identité des membres.

Le conseil municipal aimerait pouvoir financer toutes les missions nobles supportées par des organismes de son territoire. Toutefois, son premier devoir est celui d'assurer une saine gestion des deniers publics et de répondre adéquatement aux obligations qui lui sont dévolues par les lois dans le respect de la capacité de payer de ses citoyens.

Aujourd'hui, force est de constater que la subvention de la Ville versée à la SPCA, qui totalise 2,1 M en 12 ans (308 000 \$ en 2016), dépasse largement le juste paiement d'un service d'hébergement temporaire animalier.

La Ville de Rouyn-Noranda réitère l'invitation à la SPCA à soumettre une proposition dans le cadre de l'appel de propositions pour la fourrière municipale et croit fermement que l'organisme sera en mesure de poursuivre sa mission très importante pour notre communauté.

SOMMAIRE DES SUBVENTIONS VERSÉES À LA SPCA

Année	Somme totale versée à l'organisme	% variation annuelle	% de variation cumulative
2005	100 000 \$		
2006	117 000 \$	0%	
2007	142 000 \$	21%	
2008	130 000 \$	-8%	
2009	130 000 \$	0%	
2010	203 250 \$ (1)	56%	
2011	192 000 \$	-6%	
2012	213 750 \$	11%	
2013	217 750 \$	2%	
2014	212 750 \$	-2%	
2015	213 300 \$	0%	
2016	308 373 \$	45%	208%
TOTAL	2 180 173 \$		

(1) N.B. Un ajustement comptable a été fait aux livres pour refléter les frais payés d'avance